



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30  
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 13 décembre 2018 à 9h30** à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Monsieur René BOURRIGAUD, Région de Nozay Communauté

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

**Pouvoirs :**

M. Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Solène MICHENOT

M. Bernard PIEDVACHE, St Méen Montauban Communauté à David MOIZAN

M. Thierry RESTIF, La Roche aux Féés Communauté à Bretagne Porte de Loire Communauté

**Assistaient également :**

Monsieur Cyril LANOIRE, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Redon

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine

Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH de l'EPTB Vilaine

Madame Catherine POTIER, Assistante accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Milieux naturels-Politique de Bassin-Assemblées à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30  
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

## **2.1- RESSOURCES – Changement de nomenclature comptable**

L'évolution des statuts de notre établissement public constitue une opportunité de simplification et de modernisation budgétaire, qui permet d'accroître la lisibilité du budget de l'EPTB, par l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Jusqu'à présent, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine était un établissement d'entente interdépartementale et il appliquait la nomenclature M52 (instruction des départements). En 2020, l'Institution transformée en Syndicat Mixte sera principalement composée d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Pour s'adapter aux budgets intercommunaux, nous changeons de cadre budgétaire et comptable en adoptant la M14 (instruction des communes), cette nomenclature intègre bien les champs de compétence de l'EPTB Vilaine.

Par ailleurs, l'article 106-III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour une nouvelle nomenclature.

Elle offre, dès 2019, l'opportunité de démarrer « la nouvelle vie » de l'établissement avec une nouvelle nomenclature qui introduira une véritable continuité pour les prochains budgets.

**Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le changement de nomenclature comptable de la M52 à la M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Pour Extrait Conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**